



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le trente mars, à 10 heures,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.
Excusé : /
Absent : /
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

ELECTION DES DELEGUES DU S.I.A.N.

Le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby (S.I.A.N), il convient d'être deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.
Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection par scrutin secret.

Sont élus à la majorité absolue par 15 voix :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Raymond BORIO Roland NARDELLI	Bertrand STELZ Nathalie FORESTIER

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

